

GRILLE TARIFAIRES DE LOCATION DES MUSÉES A COMPTER DU 1^{ER} avril 2025 (tarifs TTC)

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
Manifestation en soirée	Jusqu'à 50 personnes	50 à 100 personnes	100 à 200 personnes	200 à 300 personnes	300 à 600 personnes
Forfait moins 3 h en soirée (TTC)	1.000 €	1.300 €	1.900 €	2.300 €	2.700 €
Forfait plus de 3 h en soirée (TTC)	1.300 €	1.700 €	2.500 €	2.800 €	3.500 €
Location Grande Galerie	+ 20 %	+ 20%	+ 20%	-	-
Journée séminaire le lundi	1.560 €	2.040 €	3.000 €	3.360 €	4.200 €
Supplément pour un deuxième espace Cour du Logis Barrault			500 €		
Supplément location d'un 3 ^{ème} espace			250 €		
Location le dimanche et jour fermé (le lundi notamment)			Majoration de 20%		
Muséum d'Histoire Naturelle		Forfait 500 euros pour 40 personnes (ni majoration, ni réduction)			
Location d'espace pour tournage à caractère commercial		30 euros de l'heure (ni majoration, ni réduction)			

En cas de **dépassement de la durée** de la manifestation et du nombre de participants déterminés par contrat, une majoration pourra être appliquée selon l'article 8.2 du règlement.

Tarif réduit : 30% de réduction sur le montant du contrat.

Les organismes pouvant bénéficier du tarif réduit sont :

- Les associations culturelles de l'agglomération,
- Les associations du département 49, selon appréciation par l'adjoint(e) à la culture de la proximité de leurs objectifs statutaires avec le champ culturel et l'activité des musées (demande à adresser à l'administration du Musée des Beaux-Arts, pour transmission à l'élu de référence, s'il y a lieu),
- Les établissements publics culturels et administrations culturelles,
- Les établissements de l'Enseignement supérieur,
- Les comités d'entreprises du département,
- Les partenaires institutionnels de Tourisme et de l'Economie pour leur usage propre : le CDT Anjou, la SEM régionale des Pays de la Loire et offices de tourisme de l'agglomération, CCI...

Tarif mécènes, des musées : 50% du prix initial de la soirée y compris muséum, auditorium compris, hors convention avec Angers Loire Tourisme Expo Congrès.

Agences réceptives, agences événementielles :

Une réduction de 5% est consentie aux agences événementielles et réceptives, sur le montant initial du contrat avant majoration éventuelle, et sur présentation d'un justificatif d'activité professionnelle (k-bis).